

## CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 12 novembre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni dans la salle de convivialité afin de suivre l'avis du 8 mai 2020 du Haut Conseil de la santé publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, le Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Martine DUPONT, Patricia DUPONT, Lionel LERÉVÉREND, Jean-Baptiste LETERRIER, Joël LIAIS, Philippe PIOL, Brigitte SANSON, Pascale TISSOT, Samuel VERLINDE, Sébastien VRAC

Absents excusés : Martine PAGNY (pouvoir à Henri DESTRÉS), Charlotte HAMELIN (pouvoir à Jean-Baptiste LETERRIER),

Secrétaire de séance : Thérèse PARIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en comité restreint en raison de la crise sanitaire en présence de trois anciens combattants.

Monsieur le Maire propose de se lever et d'observer une minute de silence pour les morts pour la France ainsi que pour les victimes des attentats de Conflans-Sainte-Honorine et de Nice.

### **1. Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> octobre 2020**

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres.

### **2. Présentation projet RD 152 : route des Roches**

Suite aux relevés de vitesse réalisés en 2019 sur la route des Roches et à la réalisation du nouveau lotissement le Pommier, le conseil municipal avait demandé qu'un courrier soit adressé au Conseil Départemental de la Manche afin de revoir l'aménagement de la route pour sécuriser les lieux.

Le conseil lors de sa séance du 22 janvier 2020 avait validé le principe d'aménagement et de sécurisation de la RD 152 et autorisé le Maire à solliciter les subventions.

Monsieur Lelièvre présente le projet d'aménagement du Conseil Départemental qui consiste en la réalisation d'un trottoir de 1,40 m en rive nord délimité par une bordure béton franchissable pour un montant estimé à 70 275,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le principe d'aménagement de la RD 152 proposé par le Conseil Départemental.

### **3. Demande de subvention au titre de la dotation du produit des amendes de police**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Département est chargé de répartir la somme allouée chaque année par le ministère de l'Intérieur au titre de la dotation du produit des amendes de police pour financer des travaux d'amélioration de la sécurité routière dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Il est proposé qu'un dossier soit présenté pour l'éclairage public de la route des Roches suite à son aménagement par le Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la dotation du produit des amendes de police pour la mise en place d'un éclairage public sur la RD 152 route des Roches ainsi que le busage des bas-côtés avec la réalisation d'un trottoir.

### **4. Ecole : acquisition de lits et rideaux**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une demande de nouveaux lits et de rideaux occultants a été formulée par la directrice. Les lits acquis l'an dernier sont trop petits. Afin de pouvoir disposer d'un nombre suffisant de lits dans le grand dortoir il est proposé l'achat de six lits de 130 cm et de draps housses. Deux devis ont été reçus :

- MANUTAN pour un montant TTC de 445,60 €
- WESCO pour un montant TTC de 316,38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient l'offre de

- WESCO pour un montant TTC de 316,38 €

Il est également précisé que les rideaux du dortoir n'étant pas assez occultants, certains enfants n'arrivent pas à dormir. Madame Paris propose que la commission enfance et vie scolaire se réunisse afin d'étudier les solutions possibles. Une réunion est fixée au samedi 14 novembre à 10h00.

### **5. Ecole : vente des anciens bureaux et lits**

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à l'achat de 6 nouveaux lits pour le dortoir, les 6 petits pourraient être revendus. Ces lits ont été achetés en 2019 au prix unitaire TTC de 35,90 €.

Il est également proposé de revendre les anciens bureaux en bois de la classe des GS suite à la réception des nouvelles tables en octobre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le maire à mettre en vente les anciens bureaux au prix de 60€ et les petits lits au prix de 20€.

### **6. Indemnités de gardiennage des églises communales**

Vu les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 concernant l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales,

Considérant que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2019 à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 120,97€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées,

Considérant la venue d'un nouveau prêtre, Père Olivier Le Page, le 1<sup>er</sup> septembre 2020 en remplacement du Père Christophe Ferey,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Verser aux prêtres desservant la paroisse mais ne résidant pas dans la commune une indemnité de 120,97 €. La somme sera reversée au prorata de leur temps de présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise de :

- Verser aux prêtres desservant la paroisse mais ne résidant pas dans la commune une indemnité de 120,97 €. La somme sera reversée au prorata de leur temps de présence.

### **7. Illuminations de Noël : choix prestataire**

Lors du précédent conseil il avait été annoncé qu'une rencontre avec la société Sonolux aurait lieu pour reparler des dysfonctionnements de l'an passé et des problèmes d'interface avec le SDEM afin de savoir si de nouvelles solutions pourraient être apportées. Une réunion a eu lieu entre le SDEM (en charge de l'éclairage public), de Bouygues (en charge de la maintenance) et de Sonolux. Tous les points litigieux ont été abordés et chaque organisme est conscient qu'il est nécessaire d'améliorer la situation.

Pour rappel deux devis ont été reçus pour la pose de 13 illuminations :

Entreprise SARLEC pour un montant HT de 3 551,20 € avec un engagement de 3 ans  
Entreprise SONOLUX pour un montant HT de 1 550,86 € avec un engagement de 4 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- Retenir la proposition de l'entreprise SONOLUX pour un montant HT de 1 550,86 €
- Autoriser le maire à signer le contrat.

### **8. Création d'un emploi permanent**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur à temps non complet, soit 30h/35h.

Seulement dans l'hypothèse où cet emploi permanent peut être pourvu par un agent non titulaire recruté en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi N° 84-53 modifiée, cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de rédacteur.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle sur un poste équivalent.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Le tableau des effectifs sera modifié.

Monsieur le Maire sera chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

### **9. Présentation du Plan de Déplacements Urbains du Cotentin**

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est une procédure obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Lancé le 29 juin 2017, par le conseil communautaire, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) appelé plan de déplacement du Cotentin, définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises tous modes confondus à l'échelle de l'agglomération du Cotentin. C'est un document de planification qui anticipe les évolutions à long terme et qui vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement, la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. C'est également un outil de programmation qui prévoit les modalités de mise en œuvre et de financement d'un plan d'actions pour une période de 10 ans.

La mise en œuvre du PDU repose sur l'élaboration d'un diagnostic permettant l'élaboration d'un panel d'actions possibles. Le comité de pilotage valide un scénario et un plan d'actions les plus pertinents au regard des enjeux du territoire.

Le 26 février 2020, le conseil communautaire a pris une délibération ayant pour objet l'arrêt de projet du Plan de Déplacements du Cotentin. Ce projet doit être communiqué pour avis aux personnes publiques consultées à l'élaboration du PDU.

Monsieur le Maire précise les points concernant la commune :

- Améliorer la desserte des communes périphériques de Cherbourg : création de transport à la demande au sein du bassin de mobilité (expérimentation concluante faite du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019 sur la Saire),
- Renforcer l'offre interurbaine vers les pôles de proximité : 6 lignes interurbaines permettant 5 à 7 aller / retour, refonte des lignes Manéo, concertation avec Orano.
- Mieux organiser les contournements pour limiter les flux de transit en cœur de ville, 3 projets de contournement ; Cherbourg (échéance 2030), Valognes, Montebourg
- Mise en place d'un schéma Poids Lourds
- Développer l'intermodalité marchandise cargo/ferry/ train
- Inciter à la création des plans de création modes actifs à l'échelle des communes. Accompagnement technique et financier.
- Schéma directeur cyclable
- Développer un co-voiturage dynamique
- Déployer une flotte d'auto-partage à destination des employeurs et des particuliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à ce projet

#### **10.Voie de contournement**

Dans le projet de déplacements du Cotentin, il a été évoqué la voie de contournement de Cherbourg, projet en préparation depuis de nombreuses années.

Ce projet devant être évoqué à la conférence des maires du Cotentin, monsieur le Maire rappelle aux conseillers le tracé établi en 2011.

Une discussion s'engage sur l'intérêt de ce contournement et en particulier sur la 2<sup>ème</sup> partie partant d'Octeville.

#### **11.Informations diverses**

- Conseil d'école : monsieur le Maire fait le compte rendu du dernier conseil d'école. Une demande de tableau interactif a été formulée pour la classe des petites sections. Il a été répondu que cette demande sera étudiée pour la rentrée 2021. La prévision des effectifs pour Sideville est de 90 élèves pour la rentrée 2021 ; un courrier sera adressé à l'inspectrice d'académie pour la demande d'ouverture d'une quatrième classe.
- Cave, etc : ouverture d'un nouveau commerce sur la zone du Coignet. Ce magasin propose la vente de vins, restauration le midi, produits artisanaux et locaux.
- Containers Hameau Colette : la commission voirie environnement est conviée le samedi 14 novembre 2020 à 9h00 pour trouver un emplacement à ces containers.
- Lotissement le Pré Normand : La société Bouygues en charge de la maintenance de l'éclairage public nous a informé que toutes les bornes du lotissement sont hors service et consignées. Une étude pour le remplacement sera proposée à la commune.

**La séance est levée à 23h00**